



Communiqué de presse  
7 novembre 2017

## **La défense des consommateurs asphyxiée financièrement par l'État**

La CLCV a découvert fortuitement, à la lecture du projet de budget 2018, la coupe drastique du financement du monde consommériste.

La ligne budgétaire qui concerne, entre autres, le mouvement consommateur, passe effectivement de 9 millions à 5,4 millions d'euros, soit 40 % de réduction s'ajoutant à une baisse, décidée en juillet 2017, de 8 % et une baisse globale, au cours des cinq dernières années, de 25 %.

Il s'agit ni plus ni moins de l'asphyxie du mouvement consommériste.

L'agrément délivré par l'État aux organisations de consommateurs est lié à cette indépendance financière vis-à-vis du secteur marchand, ce qui est fondamental pour la crédibilité des analyses des positions défendues par les organisations de consommateurs. Ce soutien est aussi nécessaire dans notre rôle de représentation des consommateurs, suite aux sollicitations de l'ensemble du secteur institutionnel État-Régions-Collectivités locales.

La CLCV répond à ces critères depuis maintenant 65 ans et assure une partie importante de son budget par la cotisation de ses membres qui représentent 30 % de son budget.

La CLCV, de par sa présence sur le territoire par l'intermédiaire de ses 360 structures locales, apporte soutien, conseil juridique et formation aux milliers de consommateurs qui la sollicitent. Le travail repose essentiellement sur le bénévolat, mais la technicité de certains dossiers et l'analyse nécessaire de l'évolution du monde de la consommation nécessitent des compétences professionnelles assurées par du personnel salarié.

Force est de constater qu'il y a un déséquilibre énorme entre les moyens des secteurs professionnels, quels qu'ils soient, et les faibles subsides du mouvement des consommateurs.

Pour permettre la pérennité du mouvement des consommateurs, l'heure est venue de préparer un mode de financement basé soit :

- sur un très faible pourcentage des dépenses publicitaires engagées par l'ensemble des secteurs professionnels. À titre d'information, pour l'année 2016, 10 milliards ont été engagés par le secteur marchand ;

- une partie des amendes infligées par l'Autorité de la Concurrence ;
- une part issue de la contribution du service public de l'électricité servant au financement du médiateur de l'énergie.

Nous demandons à l'État de prendre ses responsabilités en la matière. Pérennité ou asphyxie, à lui de choisir !